

sciences & avenir

Dossier: les particules élémentaires

Schizophrénie: biochimie et hérédité

Radioactivité: première fuite en ville



radioactivité: première fuite en ville

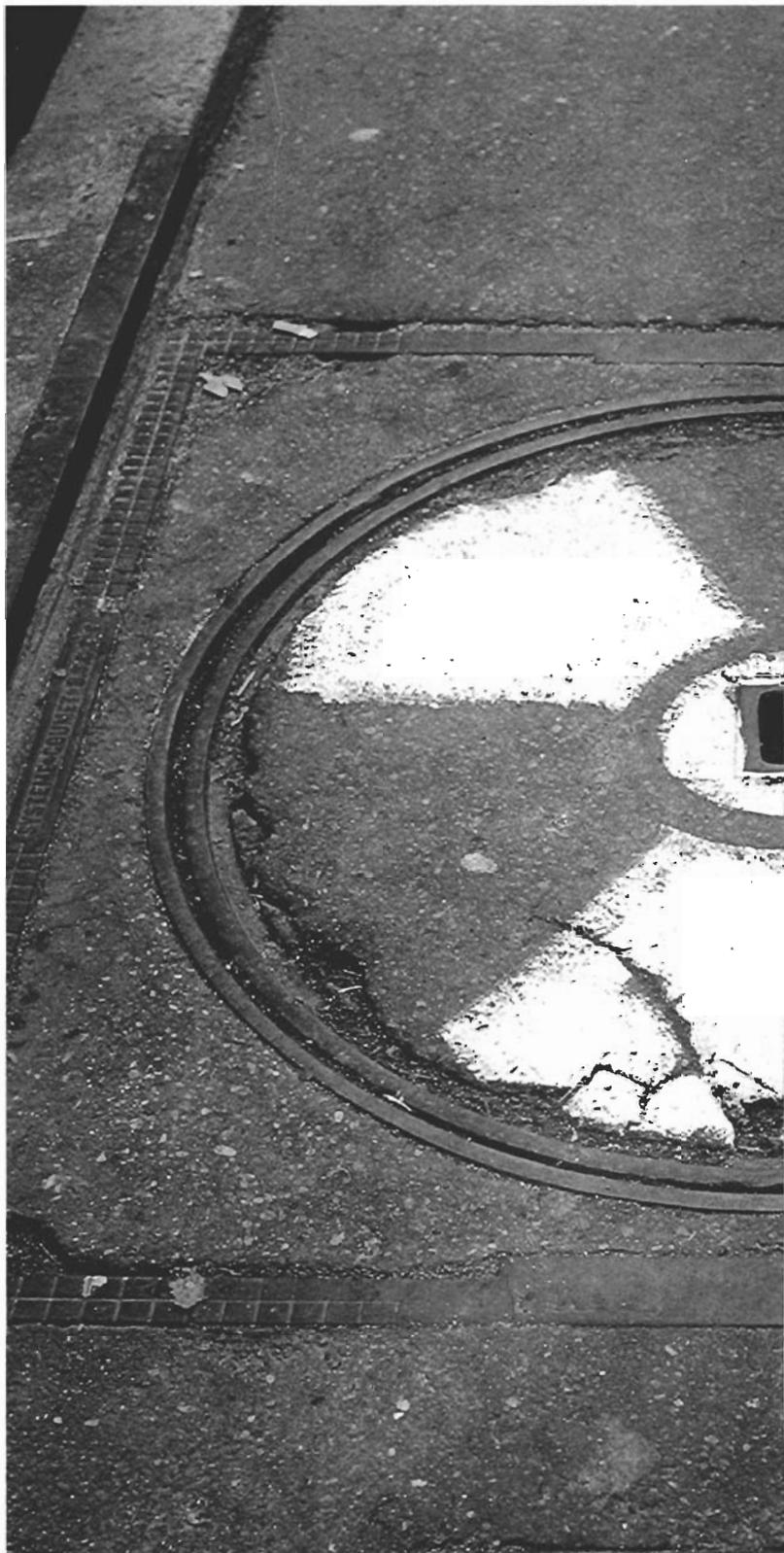
Laurent Broomhead

A Grenoble, l'impossible a cessé d'être impossible. Ce qui ne devait pas être est finalement arrivé. Impossible n'est pas nucléaire. Telle est la principale leçon que l'on peut retirer de la pollution accidentelle de la nappe d'eau du sous-sol de Grenoble par des effluents radioactifs. Une pollution somme toute « officielle » puisque ce sont les experts, nommés par le juge d'instruction sur plainte contre X déposée par une association d'écologistes, qui en ont décidé en déclarant que « les installations de centre d'études nucléaires de Grenoble (CENG) et de l'Institut Laue-Langevin (ILL) sont à l'origine de la pollution de la nappe phréatique de l'Isère et que la pollution radioactive est significative ».

A l'origine de tout cela un petit accident. Nous devrions peut-être même dire un incident. Car, paradoxalement, ce n'est pas une catastrophe imprévisible qui a franchi le mur de toutes les sécurités bien établies mais, tout au contraire, une petite pollution banale qu'en principe toutes les précautions et tous les règlements auraient dû tuer dans l'œuf. Mais, justement, une cascade de coïncidences, de mauvaise chance, d'in vraisemblances a démontré encore une fois que le vrai n'était pas vraisemblable et que l'impossible était devenu réalité.

Quelquefois le destin a le sens de l'humour. Le réacteur à haut flux de Grenoble, à l'origine de la pollution, a été installé en 1967 ; il a atteint sa pleine puissance en 1971. En juillet 1974 il reçoit la visite des ministres allemand, britannique et français venus saluer cet outil unique au monde et qui fait tellement honneur à la science européenne. Or c'est seulement quelques heures après leur départ, avant même qu'aient été enlevés les décors de la fête officielle, que l'incident s'est produit. Un peu d'antimoine fortement radioactif échappé d'un équipement auxiliaire du réacteur de recherche s'est répandu dans l'eau de la piscine dans laquelle baigne l'ensemble de l'installation. A ce moment-là, personne n'a imaginé que cette péripétie mineure allait être une dramatique Grande Première. En effet, comme tout déchet radioactif, l'antimoine 124 accidentellement répandu aurait dû normalement terminer sa vie au « cimetière » de La Hague prévu pour cela.

Plantons tout d'abord le décor. Le Centre d'études nucléaires de Grenoble est situé en pleine agglomération. Plus exactement à 2 kilomètres au nord-ouest du centre de la ville, dans la pointe formée par le Drac et l'Isère. Normalement, il est prévu que les déchets produits par les différents laboratoires d'études soient traités dans une zone spéciale qui permet de stocker et d'évaporer les déchets liquides et aussi d'incinérer et de conditionner les déchets solides. Ces derniers sont alors mis dans des fûts en béton pour être expédiés à La Hague. Mais le centre peut également prendre l'initiative de ce que l'on appelle des « rejets concertés ». Il s'agit alors d'évacuer des effluents liquides dans l'Isère par l'intermédiaire des égouts quadrillant le sous-sol du Centre d'études



nucléaires. Evidemment, la quantité et l'activité de ces rejets sont contrôlées et ils ne peuvent être faits que dans la mesure où les normes sont respectées.

C'est dans ce contexte que fonctionne le réacteur à haut flux qui doit fournir des faisceaux de neutrons pour que les physiciens étudient les matières condensées. Cet institut international est indépendant. Toutefois, le service de protection du CENG assure une sorte de support technique, c'est lui qui est responsable de l'évacuation et du traitement des déchets radioactifs, aussi bien en service normal qu'en cas d'accident. Ajoutons enfin qu'à l'échelon national le service central de protection contre les radiations ionisantes (SCPRI) est chargé, comme le

A Grenoble tout avait été prévu pour empêcher une pollution radioactive sauf... l'imprévu. Et cette fuite remet en cause la définition des normes de sécurité.



C'est par les égouts que s'est propagé la première pollution radioactive de l'eau d'une grande ville française, Grenoble. Les rejets contaminés auraient dû normalement aboutir dans l'Isère ; les égouts les conduisirent dans la nappe phréatique.

précise son directeur, le professeur Pellerin, « de vérifier que les conditions maximales admissibles par la population et les travailleurs ne sont jamais dépassées ». En effectuant tous ces contrôles, le professeur Pellerin fait respecter la loi. Et, de fait, jusqu'au 19 juillet 1974, le réacteur à haut flux ne posa guère de problèmes au service de sécurité du CENG. Toute l'installation, contenue dans un bâtiment cylindrique de 60 mètres de diamètre, fonctionnait sans incident à sa puissance nominale de

57 mégawatts. Le centre du réacteur baigne dans une piscine de 6 mètres de large et de 14,50 mètres de profondeur assurant ainsi une protection efficace contre les rayonnements. Le cœur du réacteur est un cylindre de 40 cm de diamètre et 80 cm de haut. Il contient 8,6 kg d'uranium, répartis autour d'un trou central rempli d'eau lourde.

Un « grain de sable » dans le réacteur

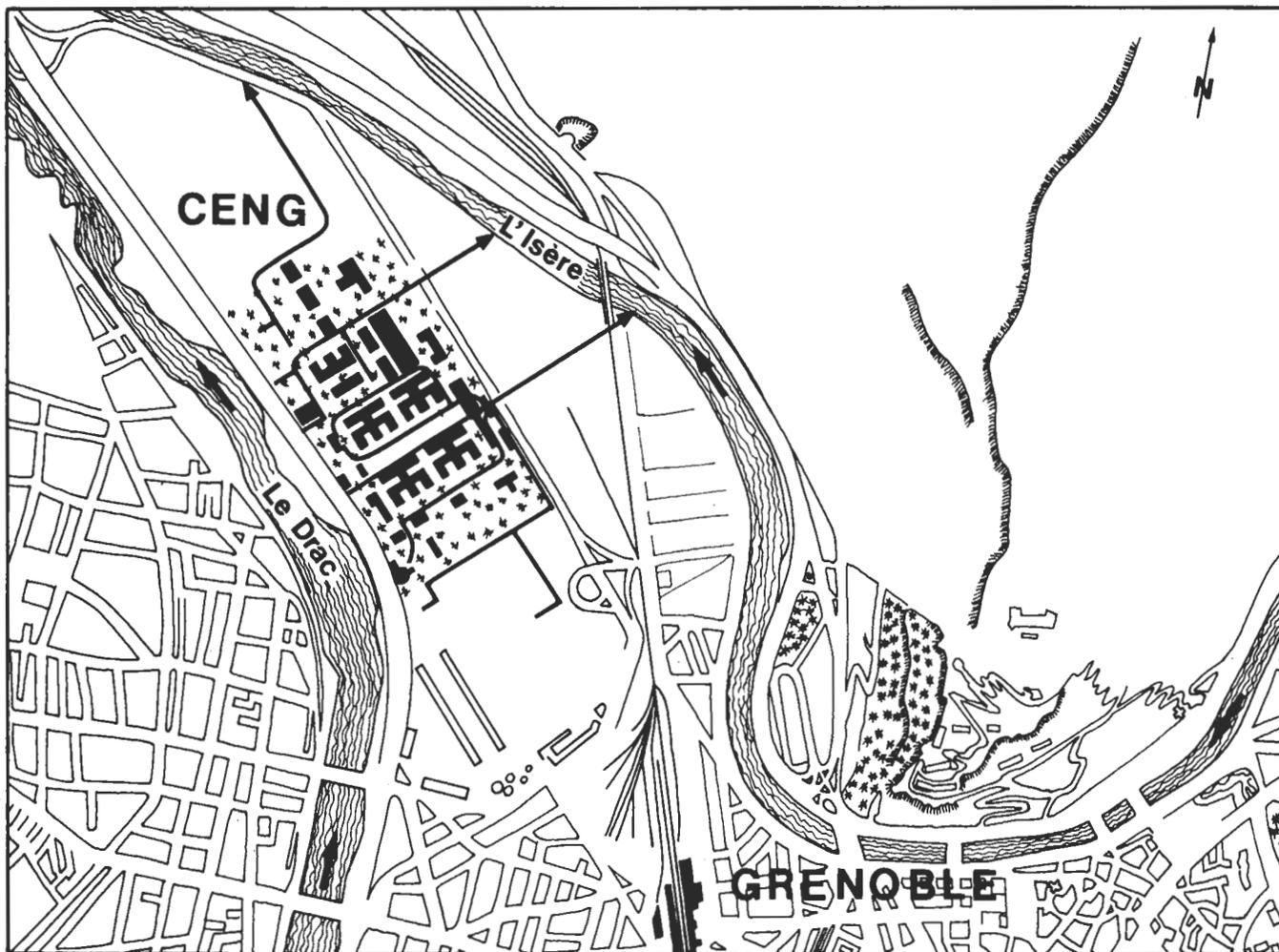
Mais, pour qu'une réaction nucléaire démarre, il faut au moins un neutron. Le « briquet » choisi pour « allumer » l'uranium est une petite quantité d'antimoine 124 et de béryllium enfermée dans un tube de quelques centimètres de haut. Cette source secondaire, pourtant indispensable, est si petite que lorsqu'on fabriqua le réacteur on omis d'usiner en conséquence le couvercle du réacteur ! On oublia tout simplement de percer le petit trou nécessaire à sa mise en place. Alors on intégra la source d'antimoine dans d'autres appareillages utilisant un autre orifice.

En fait, cet incident n'eut pas de conséquences ; pourtant cette source secondaire n'est pas utilisée comme elle aurait dû l'être : une allumette que l'on utilise une fois et que l'on jette. Une fois activée dans un autre réacteur et après avoir été introduite dans le réacteur à haut flux, elle y reste définitivement. Elle y est réactivée en permanence. Lorsqu'on doit arrêter le réacteur (pour changer le combustible par exemple) elle est déjà prête pour l'aider à redémarrer. La période de l'antimoine 124, c'est-à-dire le temps au bout duquel il perd la moitié de son activité, est de 60 jours. On dispose de plusieurs mois, après l'arrêt du réacteur, avant que le « briquet ne manque de gaz ».

Mais ce qui rend ce système pratique le rend aussi vulnérable. Il est en permanence en contact avec les réactions nucléaires et là les dangers s'accumulent. Or lorsque les ingénieurs conçurent l'enveloppe métallique du « briquet » d'antimoine, ils laissèrent passer une infime imperfection, a priori sans importance, mais qui, confrontée aux rudes conditions du réacteur (chaleur, rayonnement), allait se révéler être le maillon le plus faible de la chaîne, celui dont on pouvait tout craindre.

Et ce qui devait arriver arriva. Après deux ans de service, le maillon finit par céder. L'antimoine, extrêmement soluble, se dissout immédiatement et les 600 m³ de la piscine sont contaminés ce 19 juillet 1974.

Première conséquence, la piscine est à l'air libre et sa surface est jusqu'ici inoffensive ; or, à présent, la radioactivité y est quatre fois supérieure à celle qu'autorisent les règlements de sécurité imposés par le centre. Notons toutefois qu'il n'y a pas encore lieu de s'en inquiéter car les normes choisies étaient dix fois plus exigeantes que celles définies par la législation nationale. Ajoutons



que le système de nettoyage de l'eau de la piscine permet de filtrer l'eau polluée grâce à des résines. Celles-ci sont à leur tour nettoyées à l'eau. De fait le système fonctionne et tout l'antimoine se trouve concentré dans 40 m³ d'effluents dont il s'agit simplement de se débarrasser. Chaque m³ ayant une activité de 2,3 curies, c'est donc 92 curies qui, du fait de cet incident, se trouvent stockées dans le réacteur à haut flux. L'affaire du 19 juillet aurait pu se limiter à cela. Et cela n'aurait vraiment intéressé personne.

Du réacteur à l'égout

Mais c'est là que commence vraiment la chaîne des invraisemblances et des malheurs. Le rapport des experts signale qu'on effectue alors les deux premiers rejets concertés d'antimoine 124 dans les égouts. 118 millicuries en juillet et 308 millicuries en août. Selon la procédure établie on aurait pu ainsi continuer à rejeter de petites fractions du stock. Ajoutons que la radioactivité décroissant naturellement, toute trace de l'incident aurait disparu en quelques mois. Là encore il n'y avait pas de problème.

Malheureusement les responsables de l'Institut Laue-Langevin trouvent que ces 40 000 litres sont par trop encombrants. Ils veulent s'en débarrasser. Ils interviennent donc auprès du CENG pour qu'il veuille bien les transférer dans des cuves de stockage et pour qu'ils soient ensuite concentrés par évaporation. Cette demande est acceptée et, le 9 septembre, on conduit au pied du réacteur à haut flux le camion citerne chargé du transbordement.

Ce camion citerne n'est pas un camion citerne comme un autre. On peut même dire qu'il est unique en son genre. Spécialement adapté au transport des liquides radioactifs, il a une contenance de 5 m³, ce qui dans

Le Centre d'Etude Nucléaire de Grenoble est implanté à 2 km au nord-ouest du centre-ville. Le réacteur à haut flux de l'Institut Laue-Langevin est à l'extrémité de la pointe formée par le Drac et l'Isère. La zone de stockage et de traitement des effluents radioactifs du centre nucléaire est au bord du Drac, mais tous les égouts qui quadrillent le site aboutissent dans l'Isère.

le cas présent va imposer 8 voyages. Mais, surtout, il est doté d'un système d'alarme qui doit permettre de stopper le pompage dès que la citerne est remplie ; donc aucun risque de débordement. Or d'après les experts, « l'alarme et la pompe du camion sont hors d'état de fonctionner ». Quel manque de chance ! Quoi qu'il en soit, tel qu'est prévu le transbordement ces sécurités ont peu d'utilité. En effet, le camion se trouve à un niveau supérieur aux cuves dans lesquelles sont entreposés les effluents. Puisque sa pompe est insuffisante, on utilise donc celles placées en sortie des cuves. Dans ces conditions aucune alarme n'est en service. Les hommes chargés du transbordement ont une combinaison spéciale et communiquent par radio, l'un d'eux contrôle le niveau dans le camion, l'autre tourne le robinet de la pompe. Et de fait, les sept premiers voyages se déroulent sans problème. Mais la citerne est remplie pour la dernière fois le 12 septembre. *Nous disons bien la dernière fois.* Et c'est cette fois que se produit un nouveau faux pas. Faut-il incriminer la fatigue ? La volonté d'en terminer avec un travail fastidieux ? Est-ce tout simplement un problème de communication ? Toujours est-il que lorsque la citerne achève de se remplir, la vanne n'est pas fermée à temps. Une nouvelle erreur humaine. Le camion déborde et 50 litres d'effluents, 50 litres seulement, se répandent sur le sol !

Mais, là encore, les équipes de sécurité ne sont pas prises de court. Elles interviennent aussitôt, balisent la zone contaminée, posant des enveloppes de vinyl autour des

roues du camion pour les isoler et pour lui permettre de réaliser ainsi son dernier voyage. En même temps, les quelques mètres carrés (30 m^2) de bitume sur lesquels le liquide radioactif s'est répandu sont attaqués au marteau pneumatique, décollés pour être emportés sur l'aire de stockage du CENG. Aujourd'hui, avec le recul, les responsables de la sécurité estiment que ce n'était peut-être pas indispensable. Une simple interdiction temporaire d'approcher de la zone dangereuse aurait été suffisante. Pour eux, le mieux aura été, encore cette fois, l'ennemi du bien. Car cette opération spectaculaire a été une erreur psychologique. La tache de 30 m^2 de goudron neuf est encore bien visible aujourd'hui et c'est même en fait la seule trace visible de cette aventure. Une cicatrice dans la ville dont les responsables du CENG se seraient bien passés.

Malgré cet excès de zèle, l'affaire ne s'arrête pas là. Car, contre toute vraisemblance, l'évaporateur, lui aussi, est en panne. Une panne incroyable car le mécanisme de l'évaporateur est extrêmement simple. Il rappelle celui des marais-salants. Comment supposer qu'un marais-salant puisse être en panne. Arrêtons-nous un instant pour décrire cet évaporateur. Des toiles verticales reçoivent les effluents radioactifs qui ruissellent du haut vers le bas. Entre les toiles circule de l'air à la température ambiante du bas vers le haut grâce à un ventilateur.

Ainsi l'eau s'évapore tandis que les éléments radioactifs se déposent peu à peu. Le tout est confiné dans un bac en béton étanche recouvert intérieurement d'une peinture résistante. Or ce revêtement n'a pas tenu. On a dû arrêter l'évaporateur pour qu'il soit repeint. Mais aussi pour qu'il puisse être expertisé afin de pouvoir faire jouer les assurances. A cause de cela, le cycle va continuer. Puisqu'on n'évapore plus, les déchets liquides s'accumulent, les cuves de stockage se remplissent et, lorsque notre bien malchanceuse livraison d'antimoine se présente, tout est complet ! Il faut donc faire de la place. Alors on procède à un rejet concerté de 40 m^3 d'effluents divers dans les égouts. L'antimoine 124 vient

alors prendre dans les cuves la place qui vient d'être libérée.

A ce stade des opérations, les responsables de la sécurité ont pensé que tout était enfin fini. L'antimoine 124 était en lieu sûr, à peu de distance d'ailleurs du stockage du bitume contaminé. Une dernière précaution est même prise : on craint que les ouvrières de la blanchisserie où sont nettoyées les blouses et les sur-bottes réglementaires ne travaillent trop près de cette zone de stockage radioactive. Alors, en hâte, on dresse un mur de blocs de béton superposés, ainsi cette fois le mal semble être définitivement circonscrit et la routine peut reprendre. La routine c'est l'évacuation réglementaire, peu à peu, de l'antimoine 124 dans les égouts sous forme de rejets concertés. C'est ainsi que 42 millicuries sont déversées en septembre, 50 millicuries en octobre, 65 millicuries en janvier 75, 100 millicuries en mars et même 250 en septembre 1975. Chaque fois les autorisations font régulièrement l'objet d'un courrier entre le CENG et le Service Central de Protection contre les Radiations Ionisantes. Précisons encore que ces rejets dans l'Isère, pour être admis, ne doivent pas dépasser les normes fixées par la loi c'est-à-dire 10 fois le CMAp c'est-à-dire la concentration maximale admissible pour une eau de consommation destinée à la population. Cette concentration est mesurée en curie/ m^3 , et, comme le CENG a décidé d'être encore plus prudent que le règlement, c'est finalement un rejet dix fois moins important que la norme qui sera retenu, c'est-à-dire qu'en théorie ces rejets ne doivent pas dépasser la concentration de 10^{-5} curies/ m^3 .

Des égouts à la nappe phréatique

En principe ces rejets se déroulent dans des conditions très sûres puisque l'activité des rejets est mesurée avant leur déversement, puis des mesures de contrôle sont effectuées tous les 3 mois dans les branches d'égouts, et tous les mois dans la nappe phréatique elle-même grâce à 20 capteurs enfouis dans le sous-sol. La population grenobloise devrait donc pouvoir dormir sur ses



Les effluents radioactifs sont transférés par un camion-citerne, dont on aperçoit un détail à droite, dans les cuves de stockage situées sous le hangar, avant d'être traités dans l'évaporateur (bloc situé à gauche). En septembre 1974, le camion déborde, les cuves sont pleines, et l'évaporateur en panne ! Un mur de béton (au premier plan) est dressé en toute hâte pour protéger la blanchisserie toute proche des radiations.

deux oreilles. Mais là encore, il s'avère qu'on ne peut être sûr de rien. *Durant le troisième trimestre 1974, le contrôle d'égout n'a pas été effectué!* Selon le CENG, c'est à cause du départ en vacances des responsables. Selon certains, il s'agirait d'un simple oubli. Mais, dans un cas comme dans l'autre, on ne peut que s'étonner de constater qu'un système de sécurité aussi complet puisse être réduit à rien par une simple étourderie ou un départ en vacances bien prévisible. D'autant plus que c'est justement pendant ce court moment de sommeil administratif que se produit l'irréparable. Lorsqu'au 4^e trimestre, le contrôle est enfin effectué on trouve dans l'une des branches de l'égout une concentration de 14,6 CMAp. Par la suite la concentration diminuera sensiblement. Pourtant elle restera très supérieure à la normale admise : 4,5 au 1^{er} trimestre 1975, 2,45 au 3^e et 6,70 au 4^e !

Entre temps le mal s'est étendu jusque dans la nappe phréatique, on constate, selon un rapport du site, des dépassements du même ordre, atteignant même 9-CMAp. Le lecteur sera sans doute, comme nous-mêmes, quelque peu surpris que ces dépassements aient pu être constatés pendant un an sans que jamais le public, et au premier chef la population grenobloise, n'ait été alerté. Faut-il rappeler aux responsables que leur devoir n'est pas seulement de protéger la population mais aussi de l'informer, en un mot d'apprendre à considérer les consommateurs comme des adultes.

Mais, à cette époque, les techniciens se posent une tout autre question. Comment la radioactivité a-t-elle pu atteindre la nappe phréatique ? Le CENG décide alors de faire appel à une société spécialisée pour inspecter les égouts, on y descend une caméra de télévision, un système vidéo et que découvre-t-on : « nombreuses fissures horizontales, circulaires ou en radiers, ... six cavités, ... tuyaux non jointifs, ... accumulation de matériaux en radiers, ... » Et dans le rapport des experts cette conclusion qui laisse rêveur : « mais la totalité du réseau n'a pas été étudiée ».

L'état de délabrement des égouts n'étant pas un fait nouveau, il est vraisemblable que ces fissures existent depuis des années. Comment a-t-il pu se faire que, jusque-là, aucun contrôle n'ait eu à déceler une pollution de cette nappe phréatique ? L'explication a été trouvée et elle représente le dernier chaînon, et pas le moindre, de cette longue suite de catastrophes, un enchaînement qui sur le papier aurait sans doute été considéré comme impossible par tous les experts. En effet, jusqu'alors, la nappe phréatique avait un niveau bien supérieur à celui d'aujourd'hui et l'égout baignait dans cette nappe phréatique. La pression, dans l'ensemble, était telle que c'est l'eau de la nappe qui pénétrait dans le réseau d'égouts insuffisamment étanche et non pas l'eau des égouts qui se répandait dans la nappe. A force de pomper cette eau, le niveau est descendu, le phénomène s'est inversé, les égouts ne sont ni plus ni moins étanches qu'avant, mais cette fois-ci c'est l'eau de l'égout qui filtre vers la nappe !

Les leçons à tirer

Evidemment, le CENG, et sans doute aussi l'ensemble de l'industrie nucléaire, a tiré les leçons de cette affaire. A Grenoble la source d'antimoine a été réparée. On a fait venir un autre camion citerne de Cadarache en attendant la livraison d'un nouveau modèle encore plus perfectionné, avec 3 niveaux de sécurité et qui coûte plus de 300 000 F. Il ne sera plus placé à un niveau supérieur à celui des cuves du réacteur à haut flux. Sa pompe suffira et un plan incliné en béton conduira les éventuels débordements en un endroit prévu. L'évaporateur a été réparé, ce qui lui a permis de terminer le traitement de l'antimoine 124 et enfin les concentrations maximales pour les rejets concertés ont été abaissées de 10^{-5} à 10^{-7} curies/m³. Signalons aussi que les égouts sont en cours de rénovation, qu'ils sont désormais sépa-

rés en trois parties : un égout pour les eaux de pluie, un autre pour les eaux usées et un troisième pour les rejets radioactifs.

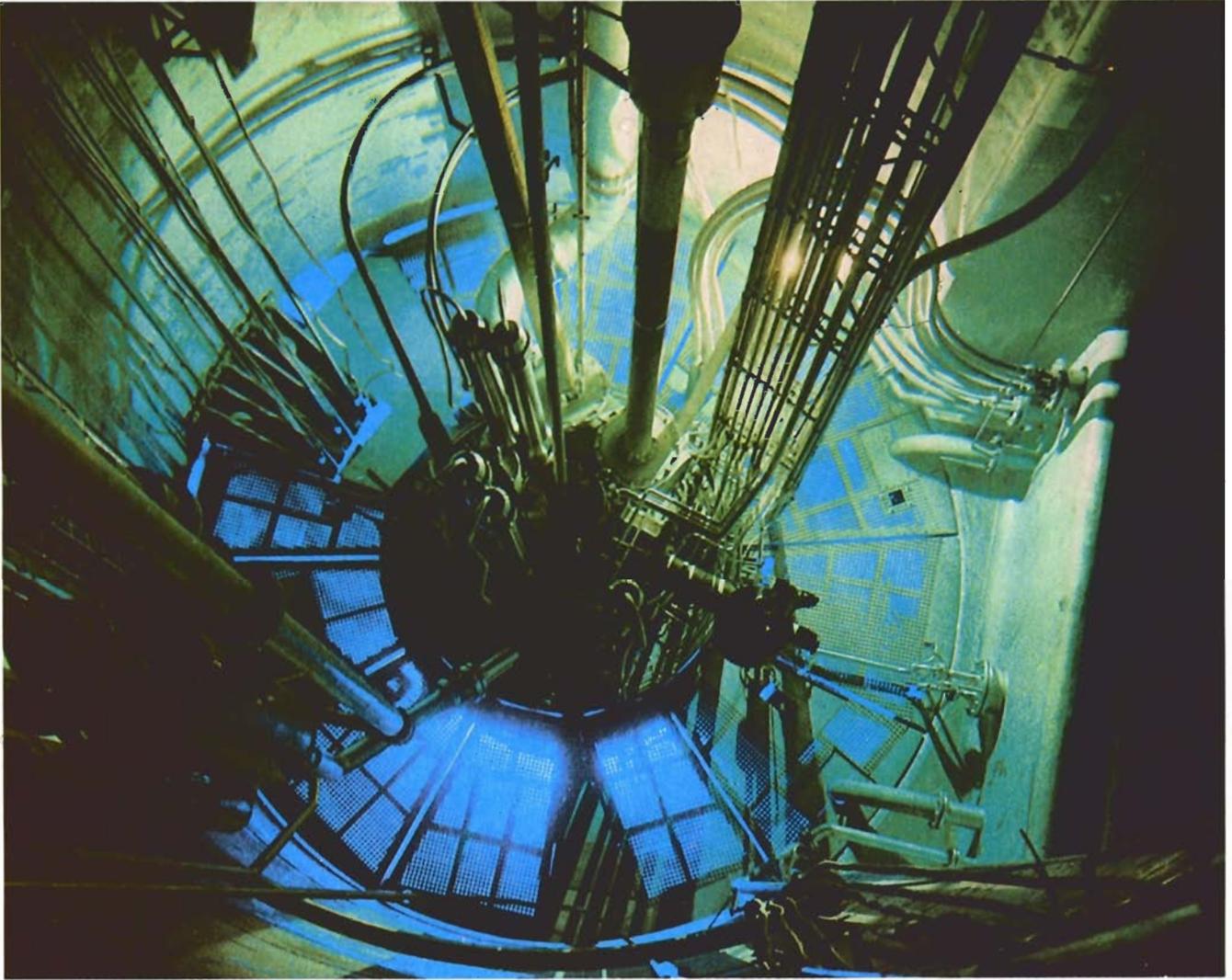
Il n'est pas dans notre propos de juger si ces précautions nouvelles sont suffisantes ou non, mais plutôt d'attirer l'attention sur ce qui devrait être la vraie leçon des fuites de Grenoble. Jusqu'à présent, chaque fois que l'on invitait des responsables locaux ou des journalistes qui posaient avec insistance des questions inquiètes aux responsables de la sécurité nucléaire, on leur a trop souvent répondu que les scénarios imaginés étaient invraisemblables. Que l'imprévu avait été prévu. Combien de fois, dans telle ou telle réunion publique ou dans telle ou telle conférence de presse, n'a-t-on vu le représentant du « nucléaire » mettre les rieurs de son côté au détriment d'un interlocuteur qui cherchait la petite bête ou qui témoignait d'une imagination débordante inspirée par le goût des catastrophes. L'affaire de Grenoble interdit maintenant cette attitude. Demain, devant les scénarios les plus surprenants, les hypothèses les moins probables, il ne faudra plus sourire mais faire loyalement les études nécessaires.

Reste la question, somme toute principale. Est-ce que ces fuites ont à un moment quelconque représenté un danger pour la population ? Selon les experts « une étude exhaustive du problème comprendrait des analyses systématiques dans tous les puits utilisés en aval du CENG, et une recherche approfondie de la propagation à partir de la nappe et des rivières ». Jusqu'à présent aucune de ces mesures n'a été faite en dehors du site nucléaire lui-même, mais le professeur Pellerin du SCPRI, dont les services réalisent plus de 30 000 prélèvements par an en France, considère que les doses invoquées sont tellement faibles qu'on ne devrait même pas en parler. Curieuse réaction de la part d'un responsable dont on pourrait penser que la mission est plus de représenter le public que l'industrie qu'il doit surveiller. Et qui surtout fait de la notion de norme de sécurité une interprétation qui appelle quelques explications.

En effet, si nous avons bien compris, le raisonnement qui est tenu est le suivant : peu importe que les normes admissibles aient été dépassées puisque celles-ci sont excessives et qu'en fait le vrai danger ne commence qu'à un niveau beaucoup plus élevé. Alors dans ces conditions, que signifie une norme qui peut être remise en cause par ceux-là même à qui elle est imposée. Ceux qui tiennent ce raisonnement, comprendraient-ils que l'automobiliste arrêté sur la route pour avoir dépassé la vitesse limite fixée à 130 km/heure puisse débouter le gendarme en lui disant que cette limitation n'a pas d'importance, qu'en fait, compte tenu de la valeur de son véhicule, de la qualité de la route et de son pilotage d'expert, pour lui la norme se situe beaucoup plus haut. On nous a habitué à ce que les autorisations, les normes, les limitations ne soient pas définies par ceux qu'elles doivent justement contrôler. Si la réglementation actuellement en vigueur est reconnue par des organismes nationaux et internationaux, n'est pas réaliste, réformons vite le code, vital dans une société menacée par toutes sortes de pollutions. Il n'est pas admissible que l'on puisse, dans un premier temps, rassurer le public par la publication de ces normes et, dans un deuxième temps, faire ce que l'on veut dédaignant toute qualité aux règlements qui ont été fixés et admis.

Ce n'est pas avec des estimations arbitraires, mêmes si elles sont en fait raisonnables, ce n'est pas avec une action clandestine, même si elle est menée honnêtement et efficacement, que l'on pourra donner au public un sentiment de confiance qui est pourtant indispensable si l'on veut que les citoyens du XX^e, et bientôt du XXI^e siècle, puissent vivre en harmonie avec leur siècle qui sera pourtant bien largement dominé par le nucléaire.

Au fond le couvercle du réacteur à haut flux, vu du bord de la piscine où il baigne. De nombreuses canalisations le traverse pour pénétrer dans le cœur. Le trou réservé à la source d'antimoine a néanmoins été oublié dans sa conception.



Le point de vue de l'économiste / Information et manipulation

La question la plus importante et la plus inquiétante peut-être que pose la pollution radioactive de la nappe phréatique de Grenoble, fût-elle bénigne, est celle-ci : si une plainte n'avait pas été déposée, le public aurait-il été informé de ce qui s'était passé ?

Et la réponse est sans doute : non, il n'aurait pas été informé, car, argumente-t-on, s'il l'avait été, la panique aurait été telle qu'elle aurait fait plus de dégâts que la contamination, supposée minime, voire aléatoire, de la nappe phréatique.

Implicitement, l'information est ici considérée, non pas en elle-même, mais en relation avec ses effets sur les comportements des individus et des groupes. Si l'on choisit de ne pas informer, c'est que l'on craint que ces effets ne soient négatifs.

Mais alors, il vient à l'esprit immédiatement une autre question : quand on informe le public, n'est-ce pas parce que l'on a considéré que les effets de cette information seront positifs ?

Il s'agit là, non pas d'une problématique théorique, mais de la pratique même de l'information, telle qu'elle ressort par exemple des rapports de la commission consultative pour la production d'électricité d'origine nucléaire qui ont été publiés par le ministère de l'Industrie et de la Recherche, notamment de celui daté d'avril 1973, où l'on peut lire : « La Commission souhaite... que... toutes dispositions soient

prises pour améliorer l'information du public afin d'éviter des contraintes injustifiées et nuisibles, au plan économique, à l'intérêt général » (1). En clair, l'effet positif attendu ici de l'information est que les craintes du public à l'égard des centrales nucléaires (que la commission qualifie par ailleurs de « souvent irraisonnées ») ne conduisent pas les autorités à imposer des mesures de sécurité « injustifiées » et tellement coûteuses qu'elles seraient finalement « nuisibles » pour tout le monde.

Laissons de côté, faute de place, la question de savoir qui juge que les effets de l'information ou de la non-information seront positifs ou négatifs. Contentons-nous de remarquer ceci qui est suffisamment grave : l'objectif a « glissé » ; il ne s'agit pas d'informer pour dire la vérité, pour accroître les connaissances des citoyens, mais pour obtenir certains effets espérés. Dès lors, il ne faut plus s'étonner que dans certains cas « on » choisisse de ne pas informer du tout, ou de n'informer qu'à moitié, ou même de ne pas dire le vrai.

Mais cette information qui a une autre finalité que l'information, comment l'appeler autrement que par le terme de manipulation ?

Philippe SIMONNOT

(1) Les dossiers de l'énergie 1, tome II, p. 119. Ministère de l'Industrie et de la Recherche.